

République Française  
**MAIRIE DE SAINT-FLOXEL**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU MARDI 8 MARS 2022 A 18 HEURES 30 MINUTES**

**Convocation** : 01/03/2022

**Affichage** : 01/03/2022

L'an deux mil vingt

Le huit du mois de mars à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Joël GUILBERT, Maire

**PRESENTS** : M. Joël GUILBERT, M. Jacques ONFROY, Mme Isabelle LEMIERE, M. Loïc LE TOUTEN, Mme Floriane FERREY, Mme Stéphanie FRIGOT, M. Denis FORTIN, Mme Christelle LECARPENTIER

**ABSENT EXCUSE** : M. Antoine LEFEVRE, M. Mikaël GUESDON (procuration à Mme Isabelle LEMIERE), Mme Emilie MONTAGNE (procuration à Mme Stéphanie FRIGOT)

Mme Isabelle LEMIERE a été élue secrétaire de séance.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Valognes à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant la régularité des écritures du compte administratif du maire et les écritures de compte de gestion du Receveur Municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

- Approuve le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2021,
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- Autorise le Maire à signer le compte de gestion 2021.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Hors de la présence de M. le Maire, le conseil municipal siégeant sous la présidence de M. Jacques ONFROY, doyen en âge, approuve, à 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le compte administratif 2021 qui s'établit comme suit :

**INVESTISSEMENT** :

Dépenses	174 164.86 €
Recettes	33 987.47 €
Excédent d'investissement	- 140 177.39 €
Résultat de l'année 2020	+ 132 429.83€
Résultat de clôture de l'exercice 2021	- 7 747.56 €

**FONCTIONNEMENT** :

Dépenses	155 243.20 €
Recettes	184 897.84 €
Excédent de fonctionnement	+ 29 654.64 €

Résultat de l'année 2020 + 251 674.24 €  
Résultat de clôture de l'exercice 2021 + 281 328.88 €

### **AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,  
Considérant la régularité des opérations,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Investissement - 7 747.56 €
- Fonctionnement **281 328.88 €€**

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Décide à 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'affecter le résultat comme suit :

Compte 002 Excédent de fonctionnement	211 328.88 €,
Compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé	70 000.00 €

### **DUREE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AU LOTISSEMENT LA DURANCE**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'amortir :

- Les travaux d'effacement de réseaux de la rue Saint-Clair et de la Foulerie, compte 20412,
- Les travaux de rénovation et de sécurisation d'éclairage public rue Saint Clair, compte 20412,
- Les travaux d'extension de réseau au Hameau Couhière, compte 20412

M. le Maire propose de fixer la cadence d'amortissement sur 10 ans, pour les travaux d'effacement de réseaux de la rue Saint-Clair et de la Foulerie, sur 5 ans pour les travaux de rénovation et de sécurisation d'éclairage public de la rue Saint-Clair et de la Foulerie et sur 1 an les travaux d'extension de réseau au Hameau Couhière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- D'amortir les travaux :
  - o d'effacement de réseaux de la rue Saint-Clair et de la Foulerie, compte 20412 sur 10 ans,
  - o de rénovation et de sécurisation d'éclairage public de la rue Saint-Clair et de la Foulerie sur 5 ans
  - o d'extension de réseau au Hameau Couhière sur 1 an.

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022**

Le budget primitif 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement, et en dépenses et en recettes d'investissement de la façon suivante :

#### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	366 230.15 €	Recettes	366 230.15 €
----------	--------------	----------	--------------

#### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses	125 747.56 €	Recettes	125 747.56 €
----------	--------------	----------	--------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention, adopte, le budget primitif de la commune pour l'année 2022.

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022**

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide de voter les taux suivants :

Taux 2022 :

- taxe sur le foncier bâti	<b>32.45 %</b>
- taxe sur le foncier non bâti	<b>17.15 %</b>

## **INTERVENTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu les devis pour la remise en état de la chasse herbue. Après ouverture de ces devis, le conseil retient l'entreprise LECONTE, le montant des travaux s'élève à 3 456.00 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.